

Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 03 octobre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 26 septembre 2024, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Christelle THORÉ étant secrétaire de séance.

Délibération n°2024/105
En date du 03 octobre 2024
Portant sur :

Déclassement d'une partie de domaine public
dans le cadre d'un projet porté par l'Od hac87

Membres	29
Présents	21
Représentés	5
Votants	26
Exprimés	26
Pour	26
contre	0

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Madame Christelle THORÉ, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS.

Représentés : Monsieur Jean DU BOUCHERON par Monsieur René ARNAUD, Monsieur Guy MARISSAL par Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Monsieur Patrick BENAYOUN par Monsieur Xavier ABBADIE, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Patrice POT, Monsieur Michaël RUIZ-OLID par Madame Martine POTTIER.

Par délibération n°2024/10 en date du 06 mars 2024, le Conseil Municipal adoptait le principe de la désaffectation et le principe de déclassement d'une partie du parking public situé 8 avenue François Mitterrand 87 700 Aixe-sur-Vienne (cf. plan joint) en vue de permettre à l'Od hac 87 de réaliser un projet d'extension de leurs locaux techniques.

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu la délibération en date du 06 mars 2024 décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Vu l'arrêté municipal en date du 14 mars 2024 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 03 avril 2024 au 17 avril 2024 ;

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu l'avis du service France Domaine ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve la désaffectation et le déclassement d'une partie du parking public situé 8 avenue François Mitterrand 87 700 Aixe-sur-Vienne, pour une superficie de 47 m², telle que figure sur le plan joint
- autorise sa cession à l'euro symbolique au profit de l'Od hac87 sis 4 rue Robert Schuman 87 710 Isle
- précise que les frais inhérents à cette opération, sont pris en charge par l'Od hac 87 ; soit la somme de 2 170,67 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

A AIXE SUR VIENNE, le 03 octobre 2024

René ARNAUD

Madame Christelle THORÉ

Maire d'AIXE-SUR-VIENNE

Secrétaire de séance

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter du 07 octobre 2024, date de sa publication.